|  |  |
| --- | --- |
| **Refonte des Géostandards risques** | Animation Maitrise d’Ouvrage |
| **COMPTE-RENDU DE REUNION**  **(visioconférence)** | |
| **Objet :** Réunion Plénière GT CNIG Géostandards risques du mardi 26/09/2024 de 14h00 à 16h00. | |

**Ordre du jour :**

- Récapitulatif depuis plénière précédente

- Bilan du traitement de l’appel à commentaires

* Quantitatif
* Revue du traitement des commentaires
* Revue des derniers commentaires non traités

- Autres sujets

Accès au support de présentation disponible sur Github : <https://github.com/cnigfr/Geostandards-Risques/blob/v1.0-cnig/suivi/2024-09-26-Pleniere%20GT%20Risques/SPP-24-1046-Pleniere-GT-Risques-26-09-2024.pdf>

**Liste des participants** :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Gilles Cébélieu – IGN – *Animateur*  Nathalie Orlhac – CCR  Natalie Fournel – DDT 42  Stanislas BESSON - DDT 38  Jacques Bouffier – DGPR/BRIL  Yohann Evain – CEREMA  Manon Dessaud - DDT 01 | Benoît Morando – IGN  Nicolas Boudesseul – DREAL PdL  Yahya – DDT 42  Mathilde Procope – DDT 05  Guillaume Bruyat – DREAL BFC  Mathieu Oultache – DDT 42 |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Première version du compte-rendu | 27/09/2024 | Gilles Cébélieu |
| Validation du compte-rendu | 25/10/2024 | Groupe de travail |
| **Prochaine réunion plénière à planifier**. | | |

# Récapitulatif plénière précédente

*(cf. diapositive #3)*

Le compte rendu de la dernière plénière du 09/07/2024 est accessible à partir de ce lien (<https://github.com/cnigfr/Geostandards-Risques/blob/main/suivi/2024-07-09-Pleniere-GT/SPP-2024-136_CR_Reunion-pleinere-GT-risques-09-07-2024.pdf>). Il n’y a pas eu de remarques particulières reçues sur ce CR.

**Principales conclusions et évènements suivants :**

Deux réunions de résolutions des commentaires ont eu lieu le 29/08/2024 et le 2 septembre 2024. La plupart ont été passés en revue et les traitements principaux sont présentés après. Quelques commentaires restent à discuter. Ils seront discutés avec le groupe en fin de séance.

La modification des documents est en cours pour l’intégration du traitement des commentaires.

# Bilan appel à commentaires (*diapositive #4 à #27)* :

**Bilan quantitatif (diapositive #4)**

* 13 retours reçus
  + 2 sur les modèle commun (19 commentaires)
    - Origine : Cerema, SRNH
  + 11 sur le standard PPR (140 commentaires)
    - Origine : Cerema, SRNH, Ineris, DDT 07, DDT 42, DDT 38, DDTM 83, DDT 01, DDT 74, DDT 31, DDT11

**Tableau de synthèse (diapositive # 5)**

Les commentaires ont été agrégés dans un tableau qui est accessible via [l’issue #76](https://github.com/cnigfr/Geostandards-Risques/issues/76).

Le tableau a été mis à jour en fonction des discussions du GT (colonne « Décision GT Risques »). Une colonne action indique la prise en compte du commentaire à effectuer dans le document.

**Commentaires du modèle commun (diapos #6 à #8) :**

Les résolutions des commentaires relatifs au modèle commun sont présentées, donnant lieu aux discussions suivantes :

* Concernant le système SIOUH 2 :

Il convient bien de remplacer SIOUH par SIOUH2 et non pas mentionner les deux car il s’agit d’un système de gestion qui a évolué. Les deux versions ne coexistent pas.

Le système SIOUH 2 n’est pas accessible publiquement. Il est accessible aux services police des eaux des DDT et aux missions RDI. Les accès s’obtiennent auprès des DREALs.

* Concernant les ouvrages de protection :

Il est précisé que la classification proposée de ces ouvrages est hiérarchique. Par exemple : la catégorie « Ouvrage appartenant à un système d’endiguement » est une sous-catégorie de « ouvrage de protection contre les inondations », elle-même sous-catégorie de « Ouvrage ou installation pouvant influencer les aléas ». Il conviendra de mentionner cet aspect hiérarchique dans le standard, par exemple au niveau des codes des énumérés à l’instar des codes de la classification des aléas GASPAR.

Le terme Ouvrage de protection peut être trompeur car il peut laisser penser qu’il s’agit d’ouvrages ayant été bâtis pour se protéger de l’aléa alors qu’il peut s’agir d’ouvrages qui influencent l’aléa sans avoir un but de protection (par exemple : remblais…). Il conviendrait de trouver une autre appellation (courte) pour la classe et, dans tous les cas, bien préciser cela.

**Commentaires standard PPR (diapos #9 à #27) :**

Les résolutions des commentaires relatifs au profil PPR sont présentées, donnant lieu aux discussions suivantes :

* Concernant le GPU comme système diffuseur (diapo #9) :

Le GPU ne sera pas rajouté comme système diffuseur des PPR car il ne les diffuse pas. Les Servitudes d’Utilité Publiques (SUP) qu’il diffuse dont certaines peuvent être dérivées d’un PPR sont des entités qui suivent leur propre spécification standardisée (SUP). Elles peuvent le cas échéant faire référence au PPR d’origine, hébergé sur Géorisques. Cet aspect là pourra être précisé dans le standard afin d’éviter toute ambiguïté.

* Concernant les symbologies (diapo #19)

Des recommandations de symbologie pour les zones protégées sont indiquées dans le guide PPRI 2024, page 78 en note de bas de page.

* Concernant le support Shapefile (diapo #20)

L’approche proposée d’ajouter un colonne « nom courts » dans les descriptifs des tables avec une mention explicative convient.

* Concernant la couche de synthèse multi aléas (diapo #21)

Il est précisé que cette couche d’aléa de synthèse peut intégrer la couche alea exceptionnel avalanches mais pas la couche aléa échéance 100 ans qui doit faire l’objet d’une couche séparée.

* Concernant les commentaires non discutés (diapos #25 à #27)

Pour la représentation des zones non réglementées. Il est précisé que la demande était motivée par un souci de qualité topologique sur la couche (exigence de ne pas avoir de trous ou de lacune entre les zones réglementaires). Cette demande ne sera cependant pas rajoutée dans standard pour éviter de rajouter de la complexité dans la couche et de ne pas créer une notion métier (pas de règlementation) qui pourrait être mal interprétée.

Pour l’autorisation des valeurs nulles pour certains attributs (notamment dans le cadre de ka reprise d’anciens PPR), il est indiqué qu’il conviendra de bien préciser ce que signifie une valeur nulle (non renseignée) ou inconnue et indiquer au cas par cas, quelle valeur utiliser pour indiquer que la valeur est inconnue. Notamment dans l’annexe relative au passage des COVADIS PPR vers le nouveau standard.

Pour le rajout d’informations supplémentaires sur le niveau de protection des ouvrages : cette demande a de l’intérêt. Il est proposé de l’instruire pour une prochaine version du standard car elle nécessite d’être étudiée plus en profondeur pour avoir une vision plus globale des informations à rajouter en fonction des types d’ouvrages, ce qui est incompatible avec le timing de publication cette première version.

Pour la gestion du multirisques pour les PPRT, il est indiqué qu’il s’agit de proposer une couche d’aléa de synthèse pour les aléas technologiques au sein d’un même PPRT. Dans tous les cas, il ne s’agit pas de rajouter un nouveau type de procédure PPRT-Multi.

La demande d’ajouter les zones pouvant engendrer des pollutions aux enjeux complémentaires n’est pas acceptée car le décret de 2019 auquel il est fait référence mentionne ces zones comme des zones de réglementations : « zones d’interdiction de constructions pouvant engendrer des pollutions », qui relèvent donc plutôt du zonage réglementaire.

Le groupe approuve aussi la proposition de retirer l’annexe contenant le code SQL pour créer les gabarits. Celui-ci reste présent dans le Github.

# Autres sujets (diapo #28)

La prochaine réunion plénière sera à programmer en fonction du retour de la commission de standards du 3 octobre et de la publication de la nouvelle version du Standard. Pour cette dernière il est précisé qu’il reste entre 3 à 5 jours de travail (charges) pour la finaliser, ce qui devrait permettre de l’avoir d’ici la fin de l’année 2024.